

de Metz, ainsi que des sommités civiles et militaires de cette dernière ville.

Et voilà tout. Cet événement n'a aucune portée politique quelconque.

— On a parlé beaucoup aussi d'un nouveau voyage de Guillaume II à Rome et d'une visite au Vatican.

Sans doute, depuis longtemps, Guillaume II poursuit le dessein de faire officiellement attribuer à l'Allemagne, par le Saint-Siège, le protectorat en Orient des établissements catholiques allemands, prérogative jusqu'à présent dévolue à la France.

Et l'empereur saisirait avec empressement l'occasion de persuader à Pie X que désormais le protectorat de la France n'existe plus en fait par le mauvais vouloir et l'anticléricalisme de ses gouvernants.

Cette occasion, il la voit dans le passage des établissements et des intérêts des Conventuels en Orient sous le protectorat du gouvernement italien, à la suite du refus catégorique opposé par le gouvernement français d'appuyer les légitimes revendications de cette congrégation auprès de la Sublime-Porte.

Quoi qu'il en soit de ce voyage, nos lecteurs savent de quelle longanimité Pie X a usé et est prêt à user envers la France dans les questions du protectorat.

— Les journaux ont publié récemment un ukase de l'empereur Nicolas II accordant une plus grande liberté religieuse en Russie. Quelques-unes des dispositions contenues dans ce décret impérial intéressent l'Église catholique.

1^o L'abandon de la religion schismatique officielle pour entrer dans d'autres confessions chrétiennes n'entraînera aucune poursuite ou aucune conséquence dommageable.

2^o Il est permis aux chrétiens de toutes les confessions de faire baptiser, d'après le rite de leur propre foi, les enfants trouvés ou les enfants de descendance inconnue non baptisés qu'ils auraient recueillis.